



COMMUNE DE BELCASTEL

ARRÊTÉ N° 2026-13

**OBJET : ARRETE PORTANT MODIFICATION TEMPORAIRE DE LA
CIRCULATION
SUR LA VC n°15 – ROUTE DU LUC HAUT**

**ARRETE PUBLIE SUR LE SITE INTERNET
DE LA COMMUNE DE BELCASTEL LE**

24/03/2026

Le Maire de Belcastel,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2212-1, L 2212-2;

VU les pouvoirs de police du Maire ;

VU la demande de l'entreprise CEGELEC RODEZ, chez Sogelink, sise TSA 70011, 69134 DARDILLY CEDEX, qui doit réaliser des travaux de : Pose d'un poste PAC avec terrassement, tranchée et bornes C4 au droit de la propriété de M. THOMAS David, sise au LUC HAUT, à BELCASTEL ;

Considérant qu'il est nécessaire, pour des raisons de sécurité publique, de réguler la circulation et le stationnement durant les travaux,

ARRETE

Article 1 : A partir du 26/03/2026, 7h00 jusqu'au 26/04/2026 à 18h00 la circulation est interdite sur une portion de la voie communale n°15 (Route du Luc Haut), à partir de 100 m après le carrefour avec la Route du Champ Grand jusqu'au carrefour avec la Route de Rignac.

Une déviation sera mise en place par la Route de Rignac et par la Route du Luc Haut. Le stationnement y est également interdit.

Article 2 : L'entreprise mettra en place la signalisation réglementaire nécessaire.

Article 3 : La réouverture de la circulation sera rétablie à l'issue des travaux, à partir de 18h00 le 26/04/2026.



COMMUNE DE BELCASTEL

Article 4 : Monsieur le Commandant la Communauté de Brigades de MARCILLAC VALLON et le Maire de Belcastel, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

Monsieur le Commandant la Communauté de Brigades de MARCILLAC VALLON.

Belcastel, le 24/03/2026

Le Maire de Belcastel,
Jean-Louis BESSIERE

